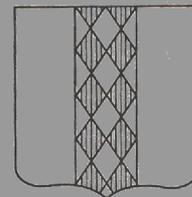


# Moulézan Info

<http://blog-mairiemoulezan.com>

<https://www.facebook.com/mairiemoulezan/>

<http://www.nimes-metropole.fr/>



N° 111

Janvier 2019

LES  
DATES  
À RETENIR

13

## • Samedi 5:

Vœux de la municipalité au foyer à 16h30 suivi du partage de la galette des Rois.

## • Dimanche 27:

Loto du Comité des Fêtes.

## • Mercredi 23:

Assemblée Générale du club du 3° âge.



## Le mot du maire

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous à ce moment si particulier de l'année. Au bout de l'année 2018 une page de la vie de notre village, de nos familles, se tourne. J'ai d'abord une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux dont la disparition nous a plongés dans le deuil et le chagrin, pour toutes celles et tous ceux qui souffrent de maladies.

En ce début d'année l'équipe municipale veut vous assurer qu'elle reste présente, à l'écoute et plus que jamais mobilisée à votre service. J'aurai l'occasion de vous en faire part de vive voix samedi 5 janvier à 16h30 à l'occasion des vœux que je formulerai à la population de notre village. Nous profiterons de cette occasion pour accueillir officiellement les nouveaux Moulézanais et nous partagerons la galette des Rois pour commencer 2019 en toute convivialité.

Mais changement d'année ne signifie pas effacement de la mémoire ni des réalités. N'oublions pas ces dernières semaines dominées autour de nous, dans notre région et en France, par l'incertitude, l'inquiétude et la colère. La demande formulée par les « gilets jaunes » est on ne peut plus claire : rétablir des conditions de vie décentes pour tous et mettre fin à la pente sur laquelle glisse notre société depuis plusieurs années, à la faveur de la métropolisation de notre territoire national, du démantèlement des services publics, de l'austérité budgétaire, du désinvestissement de l'État, de la financiarisation des relations sociales et de la privatisation de notre patrimoine public. On ne peut, à mon avis, que les approuver et adhérer à ce constat.

A ce sujet, ceux qui le désirent pourront remplir un cahier de doléances qui a été mis en place à la mairie et qui servira à préparer le fameux « grand débat national » engagé par le gouvernement. J'attends plus de précisions sur son organisation.

Le mois de décembre a connu plusieurs belles rencontres dans le village autour des fêtes de fin d'année. Arbres de Noël des enfants, de la crèche, spectacle pour les enfants, concert gospel à l'église, divers lotos ... Je n'oublie pas le téléthon qui a montré, cette année encore, que notre commune est dynamique et généreuse. Toutes ces manifestations n'ont été possibles que grâce à l'investissement et à la générosité de bénévoles que je remercie et félicite vivement. Ils participent activement à la vie de notre village.

A tous, Moulézanaises, Moulézanais, adultes, enfants, équipe municipale, artisans, commerçants, enseignants, éducatrices je souhaite une très belle année 2019. Je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de prospérité pour vous-même et tous ceux que vous aimez. Que cette nouvelle année vous apporte à toutes et tous le meilleur ! Très cordialement, Pierre Lucchini.

## Traditions: La galette des Rois.

Elle est mangée lors de l'Épiphanie et la célébration des Rois Mages et, parce qu'elle est bonne, tout au long du mois de janvier ! En Provence il s'agit traditionnellement d'une couronne briochée parfumée à l'eau de fleur d'oranger recouverte de fruits confits (cerises, angélique etc..) et de sucre, véritable représentation de la couronne royale et de ses bijoux (rubis et émeraudes). Une véritable fève était cachée dans le gâteau. On criait "vive le roi" à celui qui avait la fève, et il devait à son tour payer un gâteau. Certains, un peu "grinchou" préféraient avaler la fève et rester discret... C'est ainsi que l'on a remplacé la fève par un sujet en porcelaine. La galette une fois partagée, et le premier morceau mis de côté pour le "pauvre de passage", le plus jeune de la maisonnée se retournait. On prenait une part et on demandait "Pour qui ?". L'enfant répondait et toutes les parts étaient ainsi distribuées au hasard. Il ne restait plus au roi qu'à se manifester, on le couronnait d'une couronne en papier doré et il devait alors choisir sa reine. Les "parisiens" ont apportés la galette feuilletée à la frangipane, mais elle n'a rien à voir avec notre tradition !

Un cahier de doléance est à votre disposition en mairie. Vous pouvez y apporter votre contribution soit directement en le remplissant, soit en y incluant vos remarques rédigées à la maison. Clôture le 15 janvier.





Dimanche 9 décembre, nous avons vécu, à Moulézan, une belle journée au profit du Téléthon. Plusieurs bénévoles se sont mobilisés : des habitants du village, des associations, des commerçants, des artisans. Ils ont participé aux activités proposées en faisant un don, en cuisinant ou en donnant de leur temps. Que tous soient remerciés

pour avoir permis l'organisation de cette journée et, surtout, de pouvoir offrir à l'AFM Téléthon la somme globale de **4157,7 €**. C'est la sixième année que Moulézan se mobilise avec bonne humeur, solidarité et beaucoup de générosité pour le téléthon. Ce fut encore très réussi et nous pouvons être fiers de notre village !

**Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour organiser et faire vivre cette journée: Les responsables des divers stands (Jeux, vente diverses, course, poneys...), les cuisiniers et cuisinière des repas ainsi que celles qui les ont vendus, les pâtisseries qui ont confectionné les bons gâteaux, les personnes qui ont organisé le loto. Merci aussi à tous les donateurs et aux participants à l'ensemble des manifestations de ce téléthon... Le bénévolat et la solidarité, dans ces moments là en particulier, rendent heureux ! Cela a été ressenti tout au long de cette journée.**

Rendez-vous en 2019 encore plus nombreux et ... généreux !



15 décembre 2018.... Le Père Noël avait décidé de faire une visite impromptue au village pour voir si les enfants étaient sages. Ceux-ci s'étaient réunis au foyer, invités par l'équipe municipale. Après la projection d'un dessin animé, les enfants ont eu la joie d'accueillir le Père Noël qui avait apporté des goûters et des bonbons que lui avait confiés gracieusement Michel notre épicier. La mairie a offert des jouets aux enfants qui ont terminé l'après-midi en dégustant un bon goûter.

## 2019 CE QUI CHANGE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER

### ÉCO. ET SOCIAL

**SMIC**  
 • Augmentation de 1,5 % du montant horaire brut, à **10,03 €/h**  
 • Le revenu mensuel brut sur une base de 151,67 h passe à **1 521,22 €**

**IMPÔTS SUR LE REVENU**  
 Entrée en application du **prélèvement à la source**. Montant de l'impôt déduit automatiquement et indiqué sur la fiche de paie. Les appels au numéro de renseignement ne sont plus surtaxés.

**RETRAITES COMPLÉMENTAIRES**  
 Agirc et Arrco fusionnent en un seul régime, le régime Agirc-Arco

**MINIMUM VIEILLESSE**  
 Revalorisation exceptionnelle :  
 • 35 € pour une personne seule  
 • 54 € pour les couples

**FORMATION**  
 Compte personnel de formation (CPF): comptabilisation en euros et non plus en heures

**ENTREPRISES**  
 Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE) transformé en « allègement des cotisations d'assurance maladie »

**HEURES SUPPLÉMENTAIRES**  
 Exonération de charges salariales et d'impôt sur le revenu (jusqu'à 5 000 € par an, majorations incluses)

**SÉCURITÉ SOCIALE**  
 Revalorisation de 2 % du plafond

### SOCIÉTÉ

**TAXE DE SÉJOUR**  
 • Changement du mode de calcul pour les hébergements sans classement (ou en attente de classement)  
 • Évolution de certains **tarifs planchers et plafonds** et modification de certaines catégories d'hébergement

**TIMBRE POSTAL**  
 Augmentation du prix de + 10 % en moyenne.  
 • le timbre vert passe de 0,80 à **0,88 €**  
 • le timbre rouge de 0,95 à **1,05 €**  
 • l'Écopli (envoi en 4 jours en moyenne) passe de 0,78 € à **0,86 €**

### SANTÉ

**TABAC**  
 Suppression du forfait d'aide au sevrage tabagique (150 €) au profit des **traitements remboursables** : les substituts nicotiniques doivent être prescrits sur ordonnance consacrée exclusivement à ces produits

**AUDILOGIE ET DENTAIRE**  
 • **Plafonnement** des tarifs du panier « 100 % santé »  
 • Sur les **appareils auditifs** « 100 % santé », en 2019, en moyenne **200 €** de frais en moins (par oreille)

**PESTICIDES**  
 Interdiction de la vente, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires pour les particuliers

### JUSTICE

**SÉCURITÉ SOCIALE**  
 Fusion des tribunaux des Affaires de la sécurité sociale (TASS) et les tribunaux du Contentieux de l'incapacité (TCI) au sein d'un pôle social des tribunaux de grande instance (TGI).

### TRANSPORTS

**ASSURANCES**  
 Mise à disposition des policiers et gendarmes du fichier des véhicules assurés (FVA). Permettra de détecter plus facilement les véhicules non assurés en circulation.

**PERMIS DE CONDUIRE**  
 Réduction du **délai probatoire** pour les jeunes conducteurs qui auront suivi une formation complémentaire « post permis » entre les 6<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> mois suivant son obtention :  
 • de 3 à **2 ans** pour le permis B  
 • de 2 ans à **1 an et ½** pour la conduite accompagnée

**ÉCOLOGIE**  
 Prime à la conversion doublée pour les 20 % de Français les plus modestes : de 2 000 à **4 000 €**

### ÉNERGIE

**GAZ**  
 Baisse de 1,9 % en moyenne des tarifs réglementés :  
 • Cuisson : - **0,6 %**  
 • Cuisson et eau chaude : - **1,2 %**  
 • Chauffage : - **2 %**  
 • Petite chaufferie : - **2,3 %**

## La vie du village

**Naissances:** Nina Ravel le 15 décembre 2018 à Moulézan, Louis Lambin le 16 décembre 2018 à Nîmes.  
Félicitations aux parents et bienvenue aux bébés

**Décès:** Pascal Martinez à l'âge de 83 ans.  
Toutes nos condoléances à sa famille.

**Info paroisse:** Messe à l'église Ste Croix mercredi 23 janvier à 18h00.



**Concert gospel jeudi 20 décembre.** Très beau moment de chants chrétiens offert par le groupe « Quissac Gospel » dans le magnifique cadre de notre église qui nous a permis de rentrer dans la joie de Noël.

Monsieur Pierre Lucchini, Maire de Moulézan, et son Conseil Municipal vous invitent à la **cérémonie des vœux à la population le Samedi 05 Janvier 2019**. Tous les habitants de Moulézan sont cordialement invités à se rendre au foyer communal pour **16h30**. Nous en profiterons pour accueillir tous les nouveaux Moulézanais et nous partagerons un moment de convivialité autour de la galette des Rois.

## Infos Mairie



04 66 77 87 94



mairiemoulezan@wanadoo.fr

► **Ramassage des encombrants:** Prochains ramassages des encombrants **Judis 3 janvier et 7 février**. Prévenir le secrétariat de mairie et déposer vos encombrants devant votre domicile avant 8h.

**Amendes de police:** Le Maire a pour compétence la prévention, la surveillance du bon ordre, de la tranquillité et de la salubrité publiques. M. le Préfet vient de lui octroyer l'habilitation à dresser des procès verbaux dans sa commune. Les montants suivants seront appliqués à compter de janvier 2019:

Déjections canines et dépôt sauvage d'ordures: 35 € (Contravention de 2ème classe majorée à 75 € si non acquittée sous 45 jours).

Stationnement non autorisé: 35 € (Contravention de 2ème classe majorée à 75 € si non acquittée sous 45 jours).

Stationnement dangereux: 135 € (Contravention de 4ème classe majorée à 375 € si non acquittée sous 45 jours).

Le Conseil Municipal a approuvé ce dispositif lors de sa séance du 18 décembre 2018 et donné délégation au Maire pour la création d'une régie spécifique des amendes de police et le choix du régisseur.

Les personnes habilitées à dresser les procès-verbaux sont le Maire et ses adjoints.

Après avoir prévenu pendant plusieurs mois et constaté que certains ne comprenaient pas (ou ne voulaient pas comprendre) les avertissements, il est malheureusement nécessaire de sévir contre ces « reboussiers ».

### Contre les cambriolages ayez les bons réflexes:

**Protégez votre habitation** par un système de fermeture fiable.

Soyez attentifs à vos clés.

Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

**En cas d'absence**, donnez l'impression que votre domicile est habité. Si vous vous absentez longtemps, signalez-le à vos voisins ou à la mairie.

Faites suivre votre courrier, faites un transfert d'appel.

Un dispositif de télésurveillance ou un système d'alarme, relié à un centre de surveillance peut également se révéler dissuasif.

**Si, malgré toutes vos précautions, vous êtes victime d'un cambriolage**, prévenez la gendarmerie (04 66 81 10 33). En attendant l'arrivée des gendarmes, ne touchez à rien. Si des chèquiers ou des cartes bancaires ont été emportés, faites opposition au plus vite. Vous devez déclarer le sinistre à votre assureur, par lettre recommandée accompagnée du récépissé du dépôt de plainte. Il vous faudra ensuite estimer le préjudice subi. Attention, l'indemnisation ne se fera que sur la base de factures, de bons de garantie ou, le cas échéant, de photographies. Certains objets (téléviseur, chaîne Hi-fi...) se verront appliquer un coefficient de vétusté. Enfin, pour les préjudices importants, les assureurs dépêchent des experts, chargés de vérifier les circonstances du vol et d'évaluer les dommages.

### ⇒ RECENSEMENT:

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3° mois suivant. Se munir d'une carte d'identité et du livret de famille des parents.

⇒ **POUBELLES:** En téléphonant au 04 66 02 54 54 (Nîmes Métropole) vous pouvez obtenir un container poubelle gratuit. Insister si ça ne répond pas tout de suite..... Sinon, s'adresser à la mairie pour obtenir un formulaire à envoyer par la poste. Le container vous sera livré à domicile.

### ⇒ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES:

A partir de janvier 2019 des changements interviennent sur les listes électorales avec la création du **Répertoire Electoral Unique** en liaison avec l'INSEE. Le but est:

-De fiabiliser les listes électorales en évitant les doublons dans différentes communes.

-D'apporter de la flexibilité (Un électeur pourra s'inscrire dans une nouvelle commune sans attendre la fin de l'année).

**Pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019 les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019.**

**DON DU SANG VENDREDI 4 JANVIER 2019 DE 14h à 19h30 à Quissac au foyer. Allez-y nombreux nos hôpitaux ont besoin de sang en ce début d'année!**



## Les menus de janvier à la cantine de Domessargues

En janvier, le légume de saison est le chou fleur. Le fruit de saison est la clémentine.  
En gris les menus issus de l'agriculture biologique.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
07/01 au 11/01	Velouté de champignons Raviolis à la provençale Bûche de chèvre à la coupe- Flan au caramel	Mais-thon Braisé de bœuf aux oignons Choux fleur sauté Cotentin Brioche des Rois	Quiche à l'emmental Poulet rôti Potiron mornay Petit suisse sucré Fruit de saison	Carottes râpées Parmentier de merlu Carré président Purée de pommes
14/01 au 18/01	Taboulé Escalope de poulet Haricots verts persillés Pont l'évêque à la coupe Fruit de saison	Laitue Feijoada Riz de Camargue Tartare Crème dessert pralinée	Chou chinois Bolognaise de lentilles Pennes Camembert Yaourt fermier sucré	Mousse de pois chiche et toast Filet de colin meunière Brique de brebis Fruit de saison
21/01 au 25/01	Potage de poireaux Spaghettis à la carbonara Emmental à la coupe Fruit de saison	Pizza et verre de perrier Emincé de soja à la tomate Purée de potiron Petit moulé ail et fines herbes Fruit de saison	Rosette Omelette- Carottes vichy Vache picon Gâteau génoise aux amandes	Taboulé de chou fleur Colin sauce provençale Pommes de terre grenailles Cabécou Cocktail de fruits au sirop
28/01 au 01/02	Salade de lentilles Nugget de blé Epinards à la crème Yaourt brassé Fruit de saison	Salade verte Couscous de boulettes d'agneau Seillou à la coupe Crème dessert chocolat	Carottes râpées Financière de veau Pommes vapeur Chanteneige Fromage blanc aromatisé	Salade de maïs et cœur de palmier Beignets de calamars Brocolis à la crème Crêpe Bretonne Crème de marrons

Numéro de téléphones utiles: Cantine Domessargues: 04.66.83.71.75 ou 06.12.47.09.55. Garderie de Moulézan: 4.66.53.07.21. Secrétariat SIRS 04.66.83.31.65. Ecole de Domessargues: 04.66.83.75.34. Ecole de Mauressargues: 04.66.83.36.15. Ecole de Montagnac 04.66.80.53.47. Ecole de Moulézan 04.66.77.86.22.

**Garderie Moulézan:** Garderie matin: 07H15 à 09H00. Garderie soir: 17H00 à 18H45



### Noël à la micro-crèche.

Mercredi 19 décembre, la micro-crèche fêtait Noël. Le matin les parents étaient venus aider à la confection des gâteaux qui ont fait le régal des petits. Devant le sapin des cadeaux les attendaient, plusieurs jeux qui les éveilleront les prochains mois. Merci à Sylvie et à toute son équipe de la micro-crèche d'avoir préparé et géré ce bel après-midi. Merci aussi aux parents !

**Bibliothèque:** Attention, les livres empruntés à la bibliothèque ne doivent pas être déposés dans l'armoire à lire située près du foyer.... Ils doivent être rendus à la bibliothèque impérativement. Merci !



Chacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune.... Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritus dans une rue, containers papier ou verre plein,....etc. C'est un acte citoyen qui profite à tous. Beaucoup le font déjà... Merci !